

Charte

de l'Université de Neuchâtel

PRÉAMBULE

L'Université de Neuchâtel a pour ambition

- d'assurer son rayonnement par la qualité de son enseignement et de sa recherche
- de promouvoir ses domaines d'excellence et de garantir leur compétitivité
- de favoriser les partenariats nationaux et internationaux avec des institutions de formation tertiaire
- de contribuer au développement socio-économique et culturel de l'Arc jurassien.

En tant que signataire, l'Université de Neuchâtel s'associe à l'esprit de la *Magna Charta Universitatum* (Bologne, 1988) ; elle s'engage à en respecter les principes fondamentaux et à les mettre en œuvre.

L'Université de Neuchâtel se profile comme une haute école consciente de ses responsabilités à l'égard de l'environnement, des ressources énergétiques et naturelles, qu'elle utilise dans un souci de durabilité.

VALEURS ESSENTIELLES

L'Université de Neuchâtel vise à défendre l'esprit critique et les valeurs citoyennes ; elle s'engage à servir les besoins de l'être humain et de la société.

L'Université de Neuchâtel fonde sa mission sur des valeurs que l'ensemble de sa communauté s'engage à respecter : l'exigence et la qualité qui supposent la créativité, la liberté qui implique la responsabilité.

Exigence L'Université de Neuchâtel

- encourage la rigueur intellectuelle ainsi que la poursuite d'objectifs d'excellence
- fait preuve d'objectivité, d'impartialité et de transparence dans l'accomplissement de sa mission
- promeut et défend l'honnêteté intellectuelle, notamment par la lutte contre le plagiat
- évalue la qualité de son enseignement et de sa recherche
- est attentive aux besoins et attentes de chacun des membres de sa communauté
- promeut une culture participative et favorise l'esprit d'émulation.

Créativité L'Université de Neuchâtel

- contribue à créer des connaissances nouvelles, notamment en développant des collaborations avec les partenaires scientifiques, économiques et culturels
- renforce le dialogue entre les disciplines, aussi bien dans l'enseignement que dans la recherche
- encourage la mobilité et les échanges culturels
- participe aux avancées de la science, est attentive aux changements sociaux et contribue à bâtir un avenir commun.

Liberté L'Université de Neuchâtel

- garantit l'exercice des libertés académiques
- revendique l'autonomie de la recherche et de l'enseignement
- défend la liberté d'enseigner, d'effectuer des recherches et d'en diffuser les résultats
- pratique un dialogue ouvert au sein de sa communauté
- garantit à ses membres les droits fondamentaux de la personne humaine
- défend une position de neutralité religieuse et confessionnelle.

Responsabilité L'Université de Neuchâtel

- défend l'éthique scientifique et la responsabilité sociale en tout temps et en toute circonstance
- est au service de la société, demeure à son écoute et remplit le devoir d'information qu'elle a à son égard
- transmet des valeurs fondamentales telles que l'esprit critique et responsable, l'humanisme et la solidarité
- favorise l'esprit de civisme et condamne toute forme de discrimination
- promeut l'esprit de collégialité basé sur le respect mutuel
- œuvre dans un esprit de justice et d'équité
- offre ses compétences scientifiques pour répondre de manière raisonnée aux besoins de l'humanité et contribuer à son développement.